



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juin 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 144 de l'ordre du jour

### **Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Nicole Ann Mannion (Irlande)

## **I. Introduction**

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 114 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/65/653.
2. La Commission a repris l'examen de la question à ses 34<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> séances, les 5 mai et 30 juin 2011. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/65/SR.34 et 42).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/638);
  - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/743/Add.11).

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/65/L.32**

4. À sa 42<sup>e</sup> séance, le 30 juin 2011, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad » (A/C.5/65/L.32), déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Bangladesh.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/65/L.32 sans le mettre aux voix (voir par. 6).



### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Rappelant* la résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007, par laquelle le Conseil de sécurité a établi en République centrafricaine et au Tchad une présence multidimensionnelle incluant la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Mission, dont la plus récente est la résolution 1923 (2010) du 25 mai 2010, par laquelle il a prorogé ce mandat jusqu'au 31 décembre 2010, décidé que l'effectif de la composante militaire de la Mission serait réduit à 2 200 soldats et prié le Secrétaire général d'achever avant le 31 décembre 2010 le retrait total de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation,

*Rappelant également* sa résolution 62/233 A du 22 décembre 2007 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, dont la plus récente est la résolution 65/254 du 24 décembre 2010,

*Réaffirmant* les principes généraux sur lesquels repose le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle a énoncés dans ses résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 et 55/235 du 23 décembre 2000,

*Notant avec gratitude* que des contributions volontaires ont été fournies à la Mission,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2011 des contributions au financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 57,1 millions de dollars des États-Unis, soit environ 4 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que quatre-vingt-quinze États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables;

2. *Remercie* les États Membres qui ont acquitté la totalité du montant de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres de faire tout leur

---

<sup>1</sup> A/65/638.

<sup>2</sup> A/65/743/Add.11.

possible pour verser l'intégralité des contributions qu'ils doivent au titre de la Mission;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

**Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010**

4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010<sup>1</sup>;

5. *Décide* de reporter à sa soixante-sixième session la décision relative au solde inutilisé de 149 947 800 dollars, aux recettes diverses et aux ajustements d'un montant de 13 466 100 dollars et à la somme de 1 527 100 dollars correspondant à l'augmentation enregistrée par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, et prie le Secrétaire général de lui communiquer, lors de cette session, des informations actualisées sur la situation de trésorerie de la Mission;

6. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad ».